



Prime du bicentenaire Le Comité d'Entreprise soutient la CGT !

Le 22 février dernier, le comité d'entreprise de la CEIDF a majoritairement voté la motion déposée par la CGT, demandant le versement d'une prime de 2 018€ à tous les salariés. Seule **la CGC a refusé de voter** ce texte.


Le COS doit se prononcer !

Le Directoire restant muet concernant la prime du bicentenaire, les élus CGT demandent aux membres du COS de se prononcer en faveur de son versement.

Vous êtes déjà 1 000 !

Depuis deux mois que la CGT fait circuler la pétition pour la prime du bicentenaire, 1 000 salariés de la CEIDF ont déjà signé ce texte, soit **plus de 20% des effectifs** de la caisse. Du jamais vu pour une pétition !

N'étant pas présente au COS, **la CGT transmettra, aux représentants du personnel, la motion déjà votée** en comité d'entreprise.

 [Retrouvez la motion au verso](#)

Vous aussi, signez ! Confidentialité assurée !

Certains collègues craignent des représailles de la direction en cas de signature de la pétition. C'est pourquoi **la CGT garantit l'anonymat** de chacun.

Courant avril, un huissier de justice viendra constater le nombre précis de signature et nous transmettrons son rapport – indiquant seulement le nombre de signatures – à la Direction.



Pétition 2018

Je demande le versement d'une prime de 2018€ pour fêter les 200 ans de la Caisse d'Épargne et nos bons résultats en 2017.

Je signe la pétition

Pour assurer la validité de la pétition, remplissez toutes les cases

NOM : PRÉNOM :

Mail (personnel): Téléphone portable (personnel)

SIGNATURE :



À retourner à notre permanence par le courrier interne
Par mail ou par courrier aux adresses ci-dessous

Voir au dos 



Prime du bicentenaire : Le COS doit se prononcer

Depuis plusieurs semaines, la CGT CEIDF mène campagne pour le versement d'une prime exceptionnelle de **2018€ pour tous les salariés**, à l'occasion du bicentenaire de la Caisse d'Épargne.

À ce jour, la pétition a déjà été signée par plusieurs centaines de salariés et les soutiens continuent d'affluer quotidiennement.

Le Directoire restant muet concernant cette initiative, **les élus du Comité d'Entreprise demandent aux membres du COS de se prononcer en faveur du versement de cette Prime.**

Un "coup de pouce" déjà pratiqué à la Caisse d'Épargne

Les élus CGT rappellent qu'en 1993, une prime de 5.000 frs soit 800 €, a été versée à chaque salarié présent dans l'entreprise pour le 175ème anniversaire des Caisses d'Épargne.

Récompenser les efforts passés, présents...

Depuis l'an 2000, de nombreux efforts ont été demandés aux salariés de la CEIDF. De nombreux défis ont été relevés : **mutation** informatique, **fusion** des trois caisses d'Ile de France, **crise financière** de 2008, avec des objectifs commerciaux toujours plus élevés, et parallèlement, **une baisse du pouvoir d'achat** des salariés par le gel de leurs salaires depuis plus de 2 ans.

...et à venir

Demain, nous allons devoir faire face à une transformation de nos métiers avec la **digitalisation, l'intelligence artificielle**, et la refonte du réseau commercial avec **les agences " collaboratives "**.

Cela nécessitera de nouveaux efforts des salariés, avec des **formations réglementaires** et techniques imposées, une demande de **multi compétence** et **d'expertise** exigée.

Reconnaitre l'engagement de tous.

Nous ne doutons pas de l'engagement infaillible de tous les salariés ! C'est dans ce contexte, s'appuyant sur des **résultats financiers excellents**, que nous réitérons le versement d'une prime unitaire de 2.018 € sous forme de complément d'intéressement pour tous. Ainsi la fête prévue le 22 mai se déroulerait dans des conditions de paix sociale, de joie, d'apaisement et de convivialité.

Cette reconnaissance du Directoire envers les jeunes comme les anciens salariés, serait un signe fort pour associer **les salariés à l'avenir de l'entreprise.**